



# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 563-2022

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **563-2022** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 mai 2022 à 19 h 30.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés-es municipaux.

Peuvent prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel [www.sainteannedesorel.ca](http://www.sainteannedesorel.ca) et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 4<sup>e</sup> jour de mai 2022.

Maxime Dauplaise,  
greffier-trésorier et directeur général